

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Version
pour les enfants

Découvre
tes droits!

AOMF
pour les
enfants



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE



Bonjour!
Je m'appelle Lucas
et je suis ravi de te rencontrer.
Dans ce petit livret, tu vas tout
apprendre sur les droits des enfants.
A la fin du livret, tu trouveras un quiz
pour voir si tu as bien tout compris.
Alors, suis-moi avec mes
amis pour tout connaître
sur tes droits!

Si jamais tu ne
comprends pas
un mot, suis les
étoiles vertes
☆☆☆☆☆☆☆☆



SOMMAIRE

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT, C'EST QUOI?	2
LES DROITS LES PLUS IMPORTANTS	3
LES DROITS FONDAMENTAUX DE PLUS D'UN TIERS DES ENFANTS DANS LE MONDE NE SONT PAS RESPECTÉS	4
LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT	5
LES ENFANTS	5
TES LIBERTÉS	8
TA FAMILLE	11
TON ÉDUCATION ET TES LOISIRS	14
TA SANTÉ	16
TA PROTECTION	17
L'APPLICATION DE LA CONVENTION	23
QU'EST-CE QU'UN MÉDIATEUR, UN OMBUDSMAN OU UN DÉFENSEUR DES DROITS?	24
L'ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE (AOMF)	25
QUIZ	26
Liste des membres de l'AOMF	28

Tu es prêt?
c'est parti!

OLGA



Mais qu'est-ce que c'est,
la convention des droits
de l'enfant?



JAMAL



Ratifier: lorsqu'un Etat ratifie une convention cela signifie qu'il s'engage officiellement à la respecter dans son pays.



Convention internationale: c'est un accord passé entre plusieurs pays. Une fois qu'un Etat a signé et ratifié la convention, elle devient obligatoire dans le pays.



Organisation des Nations Unies (ONU): c'est une organisation mondiale (c'est-à-dire rassemblant quasiment tous les pays) qui a pour but d'atteindre la paix dans le monde et d'éviter les conflits et les guerres.

La Convention des droits de l'enfant[★] (CDE)

est un texte qui vise à assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants du monde et à s'assurer que tous les pays travaillent ensemble pour mieux protéger les enfants et les inciter à participer à la vie en société.

Elle a été signée le 20 novembre 1989 et ratifiée[★] par 193 pays.

Le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies[★] (ONU) est chargé de surveiller la façon dont les pays appliquent ce texte et protègent les droits de l'enfant.

YOUSSEFF



La convention
des droits
de l'enfant
te donne plein
de droits.

Voilà les plus importants!

Droit à
l'égalité

Droit de
vivre en
famille

Droit
d'avoir
un nom

Droit à
la santé

Droit à la
protection
de la vie
privée

Droit
d'aller à
l'école et
de jouer

Droit pour
l'enfant
handicapé de
vivre comme
les autres

Droit
d'être protégé
contre
l'exploitation

Droit
d'être jugé
comme un
enfant

Droit
de dire ce
qu'on pense
et d'être
entendu

Droit d'être
protégé
contre les
violences

Droit d'être
protégé
en temps
de guerre

Les droits fondamentaux[☆] de plus d'un tiers des enfants dans le monde ne sont pas respectés¹

ohhh... Il y
en a plein!



ALICE



Droits fondamentaux: ce sont les droits les plus importants qui protègent toutes les personnes peu importe leur nationalité, leur âge, leur sexe...

Le droit d'avoir un nom et une identité:

Plus de 51 millions d'enfants ne sont pas enregistrés à la naissance, ils n'ont donc pas d'existence officielle

Le droit à la santé:

Plus de 22 millions d'enfants ne sont pas vaccinés et ne sont donc pas protégés contre les maladies

Le droit à l'éducation:

101 millions d'enfants dans le monde ne vont pas à l'école, plus de la moitié sont des filles

Le droit à la protection:

Plus de 158 millions d'enfants travaillent dans le monde et il y a plus de 250 000 enfants soldats

¹ Chiffres officiels de l'UNICEF

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Ce texte est la version simplifiée de la Convention relative aux droits des enfants. Les articles sont regroupés par thèmes et ne suivent pas l'ordre du texte original de la Convention.

LES ENFANTS

La définition de l'enfant

Si tu as moins de 18 ans, tu es un enfant et tu es protégé par cette Convention.

La non-discrimination[★]

Tous les enfants dans le monde ont les mêmes droits, qu'ils soient filles, garçons et quel que soit leur état de santé, leur origine ethnique[★] ou sociale, leur langue, leur religion, leurs opinions ou leur nationalité. Les pays doivent tout faire pour que tous les enfants soient traités de la même manière.

Le respect de tes droits

Les pays doivent tout faire pour que tes droits soient vraiment respectés.



La discrimination c'est le fait de séparer un groupe des autres en le traitant différemment à cause de son âge, sa religion, un handicap, son orientation sexuelle, ses opinions politiques, son origine, son apparence physique...



Une ethnie est un groupe de personnes qui partagent une culture et une façon de vivre particulière. Souvent, ils partagent la même langue, la même religion et les mêmes habitudes.

Ton bien-être et ton intérêt supérieur★

Toutes les décisions qui te concernent doivent être prises en tenant compte de ton bien-être.

Tous les pays doivent te protéger et s'assurer de ton bien-être.

Les pays doivent tout faire pour que toutes les organisations qui s'occupent de toi (école, police, hôpital...) t'aident et te protègent.

Pour bien grandir

Ton pays doit respecter le droit et le devoir qu'ont tes parents d'assurer le bon développement de tes capacités.

Ton bon développement

Tous les enfants ont le droit à la vie.

Tous les pays doivent te donner tous les moyens concernant ta survie et ton bon développement★.



Ton intérêt supérieur c'est ce qu'il y a de meilleur pour toi, ce qui est bon pour toi



Se développer c'est le fait de grandir

Nom et nationalité

Depuis ta naissance, tu as le droit d'avoir un nom, un prénom et une nationalité✳.

Avoir une nationalité te permet d'être accueilli et protégé par un pays.

Tu as le droit de connaître tes parents et de vivre avec eux.

Si tu n'as pas de nationalité, le pays où tu habites devra te donner une nationalité.



La nationalité c'est dire de quel pays tu es. Par exemple, si tu es malien, tu as la nationalité malienne

Mots mêlés

Retrouve les mots liés aux droits de l'enfant cachés dans la grille:

AOMF - CONVENTION - DROITS - ENFANT - ETHNIE - GRANDIR - INTERET - RESPECT

C	E	T	H	N	I	E	E	B	O
O	J	E	R	E	S	P	E	C	T
N	H	L	J	E	N	F	W	D	Q
T	F	I	M	J	E	D	R	R	L
C	O	N	V	E	N	T	I	O	N
A	C	T	I	O	F	C	O	I	D
A	E	E	Y	J	A	F	A	T	R
O	F	R	H	E	N	E	N	S	T
M	D	E	A	N	T	E	S	A	F
F	F	T	G	R	A	N	D	I	R

TES LIBERTÉS

La liberté d'expression

Tu as le droit de dire librement tes idées. Tu as aussi le droit de rechercher, de recevoir et de partager des informations.

Mais ta liberté d'expression a certaines limites :

- Tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;
- Tu ne peux pas mettre les autres en danger.

Ton opinion compte

Tu as le droit de donner ton avis sur tous les sujets qui te concernent dès que tu en es capable. Les adultes doivent prendre en compte ton avis.

Quand
as-tu donné
ton opinion/
ton avis pour la
dernière fois?

L'accès à l'information

Tu as le droit de recevoir des informations adaptées à ton âge.

Tous les enfants ont le droit d'être bien informés grâce à la télévision, aux journaux, à la radio, à Internet... Les pays doivent développer des informations pour que les enfants puissent les comprendre.

Les enfants doivent être protégés contre les informations qui peuvent leur faire du mal.

La liberté d'association

Tu as le droit d'organiser et de participer à des réunions sur des sujets ou des activités qui t'intéressent.

Mais ta liberté de réunion a des limites :

- Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;
- Tu ne peux pas mettre les autres en danger.

La liberté de pensée et de religion

Tu as le droit de choisir et de pratiquer la religion de ton choix et tes parents ont le droit de t'y aider en fonction de ton âge et de tes capacités.

Mais ta liberté de pratiquer une religion et de dire ce que tu penses a des limites :

- Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;
- Tu ne peux pas mettre les autres en danger.

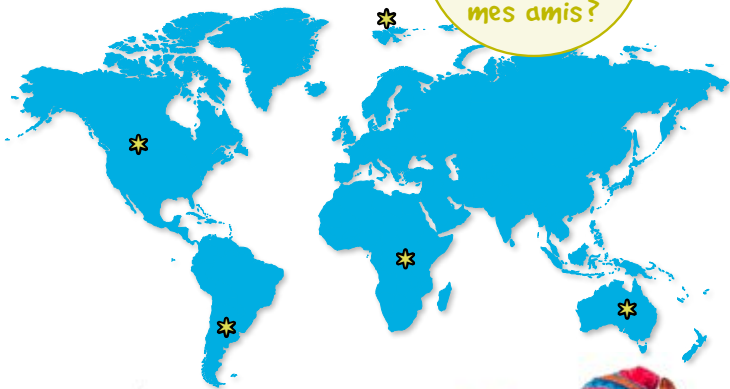
Les enfants de minorités ou de populations autochtones*

Si ta langue est peu parlée dans ton pays, que tu appartiens à un groupe différent (minorité ethnique ou religieuse)... , tu as aussi le droit d'avoir tes traditions, de pratiquer ta religion et de parler ta langue.



Les populations autochtones sont des personnes habitant dans une région depuis beaucoup de temps, comme les indiens d'Amérique ou les arborigènes en Australie

Est-ce que tu sais d'où viennent mes amis?



TA FAMILLE

Vivre avec tes parents

Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être (si tu es victime de mauvais traitements ou s'ils s'occupent mal de toi).

Si tes parents se séparent, tu as le droit de donner ton avis sur les décisions qui te concernent au moment de leur séparation.

Si tu es séparé de tes parents, tu as le droit de les voir régulièrement, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

Tu as le droit de savoir où sont tes parents, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

Le droit de retrouver ta famille

Tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pays pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de les contacter régulièrement et de les rejoindre.

Le rôle de tes parents

Tes parents ont la responsabilité de ton éducation : t'apprendre à parler, jouer, faire les bons choix...

Tous les pays doivent créer des services chargés de ton bien-être pour aider tes parents à bien s'occuper de toi.

Si tes deux parents travaillent, les pays doivent les aider à s'occuper de toi en proposant des garderies, des écoles, des assistantes maternelles...

Ton niveau de vie

Tu as le droit d'avoir un niveau de vie correct pour que tu puisses te développer normalement.

Ce sont d'abord tes parents qui ont la responsabilité de ton développement.

Si tes parents n'ont pas assez d'argent, les pays doivent aider tes parents, surtout pour te nourrir, t'habiller et te loger.



C'est quoi
l'adoption?

L'adoption

Tout enfant a le droit d'avoir des parents et peut se faire adopter★ s'il n'en a plus.

Son adoption doit être dans son intérêt et il a le droit qu'on s'occupe bien de lui et qu'on le protège dans sa nouvelle famille.

Si l'adoption ne peut avoir lieu dans le pays de l'enfant, elle peut être faite à l'étranger. Dans ce cas, l'enfant devra avoir les mêmes droits que s'il avait été adopté dans son pays.



Être adopté, c'est avoir des parents mais qui ne sont pas ceux qui nous ont mis au monde



Quelqu'un qui est **analphabète** est quelqu'un qui ne sait ni lire ni écrire

TON ÉDUCATION ET TES LOISIRS

Ton éducation

Tu as le droit d'aller à l'école, comme tous les autres enfants :

- Tu as le droit d'aller gratuitement à l'école primaire. C'est obligatoire ;
- Tu as le droit d'accéder au collège et au lycée. Ils doivent être gratuits, sinon, des aides doivent t'être données ;
- Tu as aussi le droit d'accéder à l'université ;
- Tu as le droit à une orientation scolaire et professionnelle ;
- Les pays doivent tout faire pour t'encourager à aller à l'école.

La discipline scolaire doit respecter tes droits et ta dignité.

Les pays doivent travailler ensemble pour éliminer l'ignorance et l'analphabétisme⁺ dans le monde et pour faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques.



BADOU



Objectifs de ton éducation

Ton éducation a pour but de :

- Développer ta personnalité et tes capacités ;
- T'apprendre les droits de l'Homme et les libertés les plus importantes ;
- Te préparer à assumer tes responsabilités dans une société libre ;
- T'apprendre à respecter la nature.

Tes loisirs, activités créatives et culturelles

Tu as le droit de te reposer, de jouer et de participer à des activités de ton âge.

Les pays doivent protéger ton droit aux loisirs et encourager ce droit.

Histoires drôles

Une petite fille dit à sa mère :

- Maman, je voudrais vivre au Moyen-Âge.
- Pourquoi ?
- Comme ça, j'aurais moins d'Histoire à apprendre !

- Comment as-tu trouvé les questions de l'examen ?

- Aucun problème ! C'est avec les réponses que j'ai eu pas mal de difficultés...

Le professeur rend les copies :

- Alexandra, ta rédaction sur les chiens ressemble mot à mot à celle de ta sœur Olga.
- Normal, nous avons le même chien !

TA SANTÉ

Ta santé et les services médicaux

Les pays doivent tout faire pour que tu sois en bonne santé et mettre à ta disposition tous les soins dont tu as besoin.

Les pays doivent travailler pour :

- Améliorer les soins pour tous les enfants ;
- Aider les mères avant et après l'accouchement ;
- Donner plus d'informations sur la santé, la nutrition et l'hygiène.

Les pays doivent supprimer les pratiques traditionnelles qui sont dangereuses pour les enfants.

Si tu dois être placé dans un centre pour recevoir des soins (comme un hôpital), tu as le droit qu'on te dise comment ton état de santé évolue.



La sécurité sociale

Tu as le droit d'avoir une sécurité sociale★.

Si tes parents n'ont pas assez d'argent, ton pays doit t'aider, toi et ta famille, pour que tu puisses recevoir des soins.

Les enfants handicapés

Si tu es handicapé★, tu as le droit de mener la meilleure vie possible.

Tu as le droit d'être traité de la même manière que les autres enfants et de recevoir des soins spéciaux, gratuitement si possible.

Tu as le droit d'aller dans une école et de vivre normalement.

TA PROTECTION

Protection de ton identité

Tous les pays doivent protéger ton identité★.

Ils doivent t'aider à ne pas perdre ton nom, ton prénom, ta nationalité et tes relations avec tes parents.



La sécurité sociale, c'est une aide que ton pays donne en cas de besoin par exemple en cas de maladie grâce à l'assurance maladie.



Une **personne handicapée** est quelqu'un qui a une caractéristique qui l'empêche de faire une chose que la plupart des gens peuvent faire.

Il existe toute sorte d'handicaps, physiques ou mentaux. Mais les enfants handicapés sont comme tous les autres enfants!



Identité: c'est le fait d'avoir un nom par exemple



Ta vie privée c'est ta façon de vivre et celle de ta famille. Ta maison, ton courrier, ta réputation, ton image... font partie de ta vie privée et sont protégés



Exploiter quelqu'un c'est se servir de lui de manière injuste

La protection de ta vie privée

Personne n'a le droit de se mêler de ta vie privée[✳], sans raison légale.

Tous les pays doivent créer des lois pour protéger ta vie privée par exemple dans les réseaux sociaux.

Le travail des enfants

Tu ne peux pas être exploité[✳] dans le travail. Tu ne peux pas faire un travail dangereux ou mauvais pour ton éducation, ta santé et ton développement.

Pour éviter l'exploitation, les pays doivent :

- Fixer à partir de quel âge tu as le droit de travailler ;
- Fixer des règles sur les conditions et les horaires de travail ;
- Punir les personnes qui ne respectent pas ces règles.

Protection même si tu n'as pas de famille

Si tu n'as plus de famille, ton pays doit te protéger et veiller sur toi.

Protection contre la vente et l'enlèvement

Tu ne peux pas être vendu ou enlevé. Les pays doivent te protéger pour que personne ne profite de toi.

Protection contre ton enlèvement et ton déplacement vers un autre pays

Personne n'a le droit de t'enlever de ton pays ou de ne pas te laisser retourner dans ton pays. Personne, même pas un de tes parents, ne peut te garder de force dans un pays étranger.

Protection contre la consommation et le trafic de drogues

Les pays doivent tout faire pour te protéger de la drogue et que tu ne sois pas mêlé à la production ou au trafic de drogue[★].

Protection contre les mauvais traitements

Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements. Tu as le droit d'être protégé contre la violence, l'abandon, la négligence[★], l'exploitation et la violence sexuelle[★].

Si jamais tu devais être victime de violence, les pays doivent prendre soin de toi.

Protection contre l'exploitation sexuelle

Les pays doivent te protéger contre toutes les formes d'exploitation ou de violences sexuelles (la prostitution[★], la pornographie[★]...).



Le trafic de drogue est un commerce de produits interdits dangereux pour la santé



Négligence veut dire ne pas faire attention et mal s'occuper d'un enfant



Une violence sexuelle c'est qu'on ne respecte pas du tout ton intimité d'enfant ou on te touche tes parties intimes



La prostitution est le fait de payer quelqu'un pour avoir des relations sexuelles



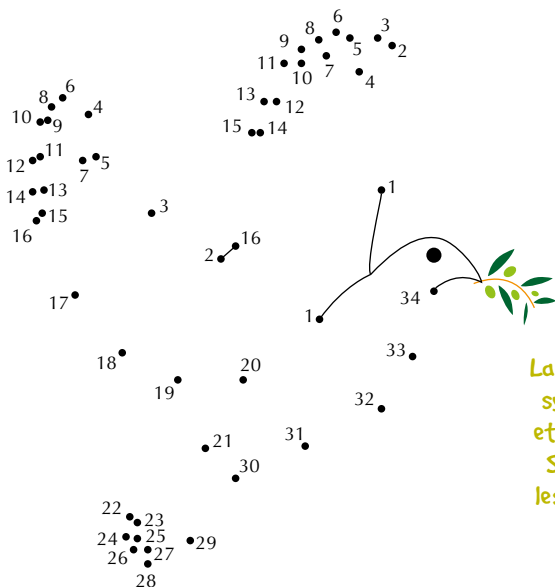
La pornographie est une représentation, dans des photos ou des films, de personnes effectuant des actes sexuels

Protection contre les guerres

En cas de guerre, les pays doivent te protéger et te soigner.

Si tu as moins de 18 ans, tu ne peux pas être engagé de force dans une armée et les pays doivent tout faire pour que tu ne participes pas à la guerre.

Avant 18 ans, les pays peuvent t'engager dans une armée seulement si tu es volontaire et avec certaines garanties.



La colombe blanche symbolise la paix et la non-violence. Sauras-tu relier les points et faire apparaître une colombe ?

Les enfants réfugiés

Si tu dois quitter ton pays parce que tu y es en danger, tu as le droit d'être considéré comme réfugié. Le pays qui t'accueillera devra te protéger. Tu seras protégé par le droit international[★] et par cette Convention, que tu sois seul, avec tes parents ou d'autres adultes.

Tous les pays et les organisations internationales[★] devront t'aider, s'occuper de toi et t'aider à retrouver tes parents et ta famille. Si on ne retrouve pas ta famille, tu auras une protection de remplacement.

La réadaptation et la réinsertion

Si tu as été victime de traitements cruels (négligence, torture, exploitation...), les pays doivent t'aider à retrouver une vie normale.



Le droit international c'est le droit qui s'applique dans tous les pays du monde



Une **organisation internationale** est un groupe de plusieurs pays qui s'occupe d'un thème en particulier. Par exemple : l'UNICEF est l'organisation internationale qui s'occupe des enfants



La **torture** est le fait d'imposer une douleur ou des souffrances très fortes intentionnellement



Une **peine dégradante** est une punition qui humilie

Protection contre la torture et la privation de liberté

Les pays doivent faire attention à ce que :

- Tu ne sois pas torturé^{*} ou que tu ne subisses pas une peine cruelle ou dégradante^{*}. Les enfants ne peuvent pas être condamnés à la peine de mort ou être emprisonnés à vie ;
- Tu ne sois pas arrêté sans une raison juste. Ton arrestation et ta détention doivent être les dernières solutions possibles et doivent durer le moins de temps possible ;
- Si tu es en prison, tu sois traité humainement et avec dignité. Tu ne peux pas être enfermé avec des adultes. Tu as le droit de rester en contact avec ta famille ;
- Si tu es en prison, tu aies accès aux différentes formes d'assistance. Tu as le droit de contredire les raisons de ton enfermement.

La justice pour mineurs

Si tu es suspecté d'avoir fait quelque chose de mal ou une mauvaise action, tu as le droit à ces garanties :

- Tu es innocent jusqu'à ce que ta faute soit prouvée ;
- Tu as le droit d'être jugé devant un tribunal juste et indépendant ;

- On ne peut pas te forcer à te déclarer coupable;
- Tu dois pouvoir demander à ce que ton premier jugement soit revu;
- Tu peux te faire aider par un avocat;
- Si tu ne parles pas la langue, tu peux te faire assister par un interprète qui traduira ce qui est dit et ce que tu dis;
- Ta vie privée doit être respectée en tout temps.

Les pays doivent :

- Tout essayer pour que tu ne passes pas par la voie de la justice;
- Prendre ton âge en compte;
- Tout faire pour que tu puisses réintégrer la société dans de bonnes conditions.

L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Si la loi dans ton pays est meilleure pour toi que cette Convention, c'est la loi du pays qui doit être appliquée.

Les pays doivent faire connaître le texte de cette Convention à tous et l'appliquer dans leurs pays.

Si tu te retrouves un jour dans une de ces situations, n'oublie pas d'en parler avec quelqu'un : un adulte, un ami ou une organisation de protection des enfants qui pourra t'aider



HOÀNG MAI

Qu'est-ce
qu'un Médiateur,
un Ombudsman
ou un Défenseur
des droits?

Dans certains pays, une institution ou organisation s'occupe d'assurer le respect de la Convention des droits de l'enfant. Le plus souvent, on appelle cette institution un Médiateur de la République, Ombudsman, Défenseur des droits ou encore Défenseur des enfants.

En général, ces institutions font le lien entre un citoyen (toi, par exemple) et l'administration (une école publique, une commune...) qui n'a pas respecté les droits du citoyen. Le plus souvent il va faire de la « médiation » : c'est-à-dire qu'il va intervenir entre les deux personnes qui ont un problème pour les aider à trouver une solution.

Aujourd'hui dans le monde il existe plus de 120 Médiateurs/Ombudsmans/Défenseurs des droits.

Le Médiateur, Ombudsman ou Défenseur des droits est chargé de la défense des droits de l'Homme et doit donc protéger les droits de tous les enfants.

Si tu penses qu'on ne respecte pas tes droits ou que les droits d'un de tes copains ou copines ne sont pas respectés, alors tu peux contacter le Médiateur/Ombudsman ou Défenseur des droits de ton pays.

Connecte-toi sur le site de l'AOMF pour le trouver !

www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/

L'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

L'AOMF est une association créée en 1998, qui a pour but de faire mieux connaître le rôle de l'Ombudsman et du Médiateur dans les pays de la Francophonie[☆]. Elle encourage la création des médiateurs dans les pays où l'on parle le français.

L'AOMF organise des réunions pour que les Médiateurs/Ombudsmans ou Défenseurs des droits de différents pays puissent se rencontrer pour échanger des informations et leurs expériences notamment sur les droits des enfants. Elle organise également des formations.



Francophonie : le mot « francophonie » (avec un « f » minuscule) c'est l'ensemble des personnes qui parle le français. Le mot « Francophonie » (avec un « F » majuscule) c'est l'ensemble des pays francophones qui ont créé l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Membres de l'association



Où est ton pays?

Répond maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la convention! Si tu as *g/g*, tu es vraiment un as! Attention aux pièges, il y a des questions qui peuvent avoir plusieurs réponses!



QUIZ

1 Qu'est-ce que la CDE?

- a) La Compagnie des éléphants
- b) La Convention des droits de l'enfant
- c) Centre pour le développement de l'entreprise

2 Quand les Etats ont-ils adopté la Convention des droits de l'enfant?

- a) Le 20 novembre 1789
- b) Le 20 novembre 1944
- c) Le 20 novembre 1989

3 Quel est l'objectif de la convention des droits de l'enfant?

- a) De donner les mêmes droits à tous les enfants du monde
- b) De permettre aux enfants de faire ce dont ils ont envie
- c) De permettre aux enfants de se faire obéir des adultes

4 Selon la Convention, un enfant est une personne de moins de:

- a) 15 ans
- b) 16 ans
- c) 18 ans

5 Selon toi, la CDE te donne le droit de :

- a) d'aller à l'école
- b) d'acheter des vêtements de marque
- c) de ne pas subir de violence
- d) d'exprimer ton avis

6 Lorsqu'un enfant est « soldat » quel droit inscrit dans la CDE n'est pas respecté ?

- a) Le droit d'avoir une famille
- b) Le droit d'être protégé
- c) Le droit de jouer

7 Où s'arrêtent tes libertés ?

- a) À partir du moment où tu ne respectes plus les droits et la réputation des autres
- b) Nulle part, tu es libre de faire ce que tu veux
- c) À partir du moment où tu mets les autres en danger

8 Que signifie AOMF ?

- a) Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie
- b) Association des ours et des marçassins de la forêt
- c) Ça n'existe pas

QUIZ

Réponses: 1 b ; 2 c ; 3 a ; 4 c ; 5 a, c, d ; 6 b ; 7 a, c ; 8 a

LISTE DES MEMBRES DE L'AOMF

ALBANIE

Avocat du Peuple

Tél.: +355 4 2 380 306

ANDORRE

Raonador del Cuitadà

Tél.: +376 810 585

BELGIQUE

• Délégué général
aux droits de l'enfant de
la Communauté française

Tél.: +32 2 223 36 99

• Médiateur commun
à la Communauté française
et à la Région wallonne

Tél.: +32 81 32 19 11

• Médiateur fédéral

Tél.: +32 2 289 27 07

BENIN

Médiateur de la République

Tél.: +229 20 21 20 22

BULGARIE

Médiateur de la République

Tél.: +3592 810 69 10

BURKINA FASO

Médiateur du Faso

Tél.: +226 50 31 08 35

BURUNDI

Ombudsman de la
République

Tél.: +257 22 27 66 75

CANADA

Défenseur des enfants
et de la Jeunesse du
Nouveau- Brunswick

Tél.: +1 506 453 27 89

• Ombudsman de l'Ontario

Tél.: +1 416 586 3347

• Protecteur du Citoyen
du Québec

Tél.: +1 418 643 26 88

COTE D'IVOIRE

Médiateur de la République

Tél.: +225 22 44 21 68

DJIBOUTI

Médiateur de la République

Tél.: +253 35 86 93

ESPAGNE (CATALOGNE)

Sindic de Greuges

Tél.: +900 124124

FRANCE

Défenseur des droits

Tél.: +33 1 53 29 23 45

GABON

Médiateur de la République

Tél.: +241 44 40 90

GUINEE CONAKRY

Médiateur de la République

Tél.: +224 64 35 59 30

HAITI

Protecteur du Citoyen

Tél.: +509 2940 3065

ITALIE

Médiateur de la Région
autonome Vallée d'Aoste

Tél.: +39 0165 238868

LUXEMBOURG

• Médiateur du Grand-
Duché

Tél.: +35 22 62 70 101

• Ombuds Comité pour
les droits des enfants

Tél.: +35 26 123 124

MACEDOINE

Ombudsman

Tél.: +389 2 312 93 51

MADAGASCAR

Médiateur de la République

Tél.: +261 34 70 013 26

MALI

Médiateur de la République

Tél.: +223 2029 20 04

MAROC

Institution du Médiateur
du Royaume

Tél.: +212 5 37 57 77 00

MAURICE

• Ombudsman

Tél.: +230 208 4131

• Ombudspersonne
pour les enfants

Tél.: +230 454 3010

MAURITANIE

Médiateur de la République

Tél. : +222 4 525 84 67

MOLDAVIE

Avocat parlementaire

Tél. : +373 22 23 48 00

NIGER

Médiateur de la République

Tél. : +227 20 35 21 38

REPUBLIQUE DU CONGO

Médiateur de la République

Tél. : +242 281 13 35

ROUMANIE

Avocat du Peuple

Tél. : +40 21 31 27 101

SAINTE LUCIE

Ombudsman

Tél. : +1758 452 5588

SENEGAL

Médiateur de la République

Tél. : +221 33 822 45 55

SEYCHELLES

Ombudsman

Tél. : +248 422 51 47

SUISSE

Bureau cantonal de
médiation administrative

Tél. : +41 21 557 08 99

TCHAD

Médiateur national
de la République

Tél. : +23522524479

TUNISIE

Médiateur administratif
de la République

Tél. : +216 71 79 26 55

VANUATU

Ombudsman

Tél. : +678 27 200



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE



Secrétariat permanent de l'AOMF
7 rue Saint-Florentin - 75008 Paris (France)
